

Pour l'avenir des Grands Lacs

Est-ce qu'il y a des champions pour les Grands Lacs dans les chambres des Parlements?

Juin 2004

Les défenseurs canadiens des Grands Lacs se cherchent des amis dans les hautes sphères – des champions politiques qui vont se lever et lutter pour la protection des Grands Lacs.

Pourquoi? Parce que les Grands Lacs forment un trésor national qui nous permettent de créer de l'électricité, qui attirent des touristes et qui offrent de l'eau potable à des millions de personnes au Canada. En dépit de cela, il n'y a pas de voix politique organisée pour cette région au Canada, en Ontario ou au Québec. Il y a 40 député-e-s fédéraux qui représentent des comtés dans la région englobant le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, 42 député-e-s provinciaux en Ontario et 29 autres au Québec. Bien qu'il y ait des membres du public dans ces comtés qui travaillent d'arrache-pied pour l'assainissement et la protection des Grands Lacs, nous devons trouver des élu-e-s qui s'associeront avec nous pour faire le travail.

Est-ce que nous polluons les Grands Lacs et diminuons son importance en sa qualité de plus importante source d'eau douce au monde, comptant pour le cinquième de cette ressource dans le monde? Est-ce que nous assumons le poids de notre responsabilité en tant que protecteurs de cette ressource partagée? Quelles sont les conséquences de l'inaction?

Trois organisations – l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, l'Association canadienne du droit de l'environnement et Great Lakes United – ont produit ces feuillets de renseignements sur les défis qui attendent la région des Grands Lacs au 21^e siècle, et sur les mesures que nous devons prendre. Ces feuillets de renseignements examinent ceci:

- o *Quelles sont les nouvelles préoccupations en ce qui concerne l'écosystème des Grands Lacs?*
- o *Qu'est-ce que ça prendra pour contrôler les prélèvements d'eau du bassin des Grands Lacs?*
- o *Entente Canada/Ontario : Est-ce que cela fonctionne?*
- o *Est-ce que le Canada renforcera l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs?*
- o *Est-ce que le Canada prendra de nouveaux engagements face aux Grands Lacs comme l'ont fait les États-Unis?*

Questions pour stimuler la réflexion

Quel héritage laisserons-nous pour les générations à venir en ce qui concerne les Grands Lacs?

Le Congrès des États-Unis discute d'un nouvel effort – un plan d'assainissement pour les Grands Lacs. Est-ce que le Canada renouvellera son engagement et fera la promotion d'un programme binational pour l'assainissement des Grands Lacs?

Est-ce que nos dispositions institutionnelles pour les Grands Lacs sont adéquates pour faire face aux défis qui attendent cette région au 21^e siècle?

Il est temps d'agir maintenant pour favoriser une coopération sans précédent entre les dirigeants d'Ottawa, de Queen's Park et de l'Assemblée nationale à Québec, pour planifier ensemble l'amélioration de nos Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Seul un effort collectif permettra de relever les défis pour notre région.

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél.: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW
ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@ccla.ca
www.ccla.ca

UNION SAINT-LAURENT
GRANDS LACS

Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org

Pour l'avenir des Grands Lacs

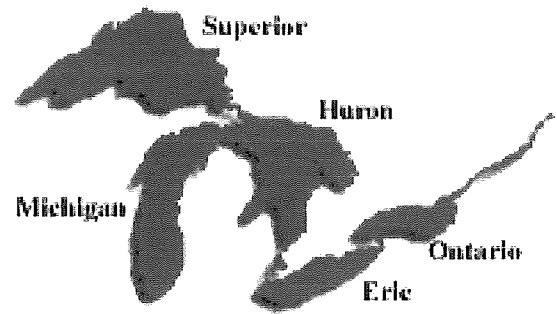
Est-ce que le Canada prendra de nouveaux engagements face aux Grands Lacs comme l'ont fait les États-Unis?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

Le Canada comme les États-Unis ont pris du retard par rapport à leurs obligations de nettoyer les Grands Lacs, tel qu'elles sont stipulées dans l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Les États-Unis ont maintenant identifié les Grands Lacs comme étant un « trésor national » et des mesures législatives bipartites ont été proposées autant au Sénat qu'à la Chambre des représentants des É.-U., en réponse aux critiques du *General Accounting Office* du Congrès des É.-U. à l'effet que les programmes sur les Grands Lacs manquent de coordination, n'ont pas de stratégie globale et souffrent d'un financement insuffisant.



Copyright US EPA

Ces projets de loi, le *Great Lakes Environmental Restoration Act* et le *Great Lakes Restoration Financing Act*, offriraient jusqu'à six milliards de dollars américains sur une période de 10 ans pour l'assainissement des Grands Lacs. Ce programme serait similaire aux programmes déjà en place dans les Everglades de la Floride et dans la baie de Chesapeake. Ces projets de loi permettent au Canada, à l'Ontario et au Québec de prendre part au Comité consultatif en tant qu'observateurs.

Il n'y a pas d'examen pratique d'efforts parallèles en cours au Canada. Est-ce que le Canada prendra de nouveaux engagements face aux Grands Lacs comme le gouvernement des É.-U. s'apprête à le faire?

Il y a des inquiétudes à l'effet que ces nouveaux projets de loi pourraient remplacer des programmes communs qui ont été mis en place entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, un accord international en place depuis 1972.

Les engagements actuels du Canada aux programmes sur les Grands Lacs sont dérisoires par comparaison avec les budgets qui sont proposés pour le *Great Lakes Restoration Plan* des É.-U. En 2000, le Programme des Grands Lacs du Canada a prévu au budget une somme additionnelle de 40 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en œuvre des plans d'action visant à assainir des secteurs préoccupants contaminés dans les Grands Lacs. En 2002, l'Ontario a promis 50 millions de dollars. Des programmes cruciaux pour les Grands Lacs ont été éliminés en 2003 quand le gouvernement fédéral a décidé de couper le financement du *Plan d'action St-Laurent*, partagé avec le Québec.

Il a été démontré depuis de nombreuses années que les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent forment un seul écosystème et que des planifications de programmes partagés entre le Canada et les États-Unis étaient cruciales pour assurer le succès des progrès en matière d'assainissement, de même que pour faire face à de nouveaux défis. Il y aura bientôt une belle occasion de renforcer cette coopération lors de la discussion sur le renouvellement possible de l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.

Qu'est-ce qui doit être fait?

- ✓ Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent augmenter de façon substantielle les ressources allouées à la protection et à l'assainissement de l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.
- ✓ Des plans parallèles pour l'assainissement adaptés aux préoccupations de chaque région doivent être élaborés au Canada en consultation avec les intervenants du milieu (autant francophones qu'anglophones) afin de s'assurer que nos autorités législatives sont au fait de ce qui se passe aux É.-U.
- ✓ Le Canada doit rappeler aux États-Unis que les Grands Lacs sont une ressource commune et que les priorités dans les programmes doivent être développées ensemble.

Il est temps d'agir maintenant pour favoriser une coopération sans précédent entre les dirigeants d'Ottawa, de Queen's Park et de l'Assemblée nationale à Québec, pour planifier ensemble l'amélioration de nos Grands Lacs.

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW
ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@cela.ca
www.cela.ca



Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org

Pour l'avenir des Grands Lacs

Est-ce que le Canada renforcera l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs est un accord entre le Canada et les États-Unis qui se concentre sur les questions de pollution dans les Grands Lacs. L'Accord a été conclu à l'origine en 1972 et se voulait une réponse à une série d'études de la Commission mixte internationale (CMI) au sujet des problèmes de pollution dans les Grands Lacs. Les problèmes de pollution du lac Érié en particulier ont soulevé de graves problèmes quand la rivière Cuyahoga River de l'Ohio a pris feu.

En 1978, l'Accord a été renégocié et élargi pour y inclure les produits chimiques toxiques. En 1987, un protocole a été ajouté pour traiter un certain nombre de questions concernant les zones critiques ou « Points chauds toxiques ». La surveillance de cet accord est sous la responsabilité de la Commission mixte internationale (CMI), un organisme binational composé de trois commissaires canadiens et de trois commissaires américains. Avec le soutien de ses conseils consultatifs et de son personnel, la CMI produit des rapports biennaux pour le gouvernement sur les progrès accomplis dans la mise en application de l'Accord.

Importance de l'Accord

Du point de vue historique, l'Accord a une importance considérable pour plusieurs raisons. Premièrement, l'Accord comprend un certain nombre de dispositions-clés et de mécanismes qui ont mené à de réelles améliorations dans les Grands Lacs. En voici une courte liste :

Élimination virtuelle et interdiction totale des rejets pour les substances toxiques persistantes

L'Accord vise une élimination virtuelle des substances toxiques persistantes, et propose que les programmes de réglementation soient conçus selon le principe d'interdiction totale des rejets. L'objectif d'élimination virtuelle a été déterminant pour obliger les programmes de réglementation à se concentrer sur l'élimination progressive des substances les plus dangereuses. L'objectif de l'élimination se retrouve maintenant dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et dans la *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*.

L'approche écosystémique

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été le premier accord international à reconnaître l'interdépendance et les liens réciproques entre les polluants du sol, de l'eau et de l'air quand il a suggéré une approche écosystémique. Cette approche est à présent un modèle global qui se retrouve au sein de plusieurs instruments internationaux.

Plans d'assainissement et plans d'aménagement panlacustres.

L'Annexe 2 de l'Accord a développé un mécanisme unique qui regroupe différents niveaux de gouvernement et d'autres intervenants dans le but de s'employer à résoudre les zones critiques



Copyright US EPA

ou « points chauds toxiques ». L'Annexe souligne les étapes séquentielles de plans d'assainissement, comme l'identification d'un problème, des options pour régler le problème et des mesures pour les mettre en application. Même si ce ne sont pas tous les plans d'assainissement qui ont permis d'obtenir des améliorations notoires, d'autres l'ont fait à des degrés divers. Les plans d'aménagement panlacustres visent à entreprendre des planifications au niveau panlacustre. Même si ces approches ont été lentes à développer dans la pratique, l'approche est tout de même bien accueillie.

Éducation du public et sensibilisation

Un des bénéfices réels de l'Accord, c'est qu'il a favorisé la création d'une communauté partageant les mêmes intérêts, qui regroupe les groupes environnementalistes, les scientifiques, les communautés et les groupes de travail, pour n'en nommer que quelques-uns. Grâce à cette communauté d'intérêts, les Grands Lacs ont pu bénéficier d'une attention de premier plan et ont pu profiter de l'interaction entre les membres de cette communauté.

Le défi de l'avenir

L'article 10 de l'Accord demande un examen de l'Accord suivant chaque troisième rapport biennal de la CMI. Cet examen devrait avoir lieu autour de la mi-année 2004. L'examen est extrêmement important pour cette raison.

La plupart des gens s'entendent pour dire que l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs est un succès. Cependant, au cours des dernières années, plusieurs défis bien réels sont venus menacer cette fiche reluisante de succès. Pour cette raison, plusieurs intervenants souhaitent que l'examen de l'Accord se fasse avec comme objectif de déterminer comment revitaliser l'intérêt pour les Grands Lacs auprès des responsables des politiques et du public en général. Les groupes environnementalistes sont d'accord avec l'idée d'un examen de l'Accord mais pas de sa renégociation. Cela dépendra en fin de compte des résultats de l'examen.

Qu'est-ce qui doit être fait pour renforcer l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs?

- ✓ Les dispositions de l'Accord existant doivent être complètement mises en application.
- ✓ L'objectif de l'élimination virtuelle doit être poussé plus loin.
- ✓ Les menaces existantes et les nouvelles menaces aux Grands Lacs doivent être prises en charge, comme les changements climatiques, la perte de la biodiversité, les produits chimiques toxiques et les questions de quantité d'eau, entre autres.
- ✓ Le Québec doit faire partie intégrante du processus d'examen, des négociations et de toutes les ententes.
- ✓ Le public doit être davantage impliqué dans les processus dans le cadre de l'Accord et une communauté d'intérêts doit être favorisée.

L'examen de l'Accord offre une occasion d'importance fondamentale de revitaliser l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et d'obtenir que les gouvernements renouvellent leurs engagements. Et on devra pouvoir compter sur le soutien de toutes les communautés concernées et de tous les élus pour arriver à régler certaines de ces questions.

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org



CANADIAN ENVIRONMENTAL
LAW ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@cela.ca
www.cela.ca

UNION SAINT-LAURENT
GRANDS LACS

Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org

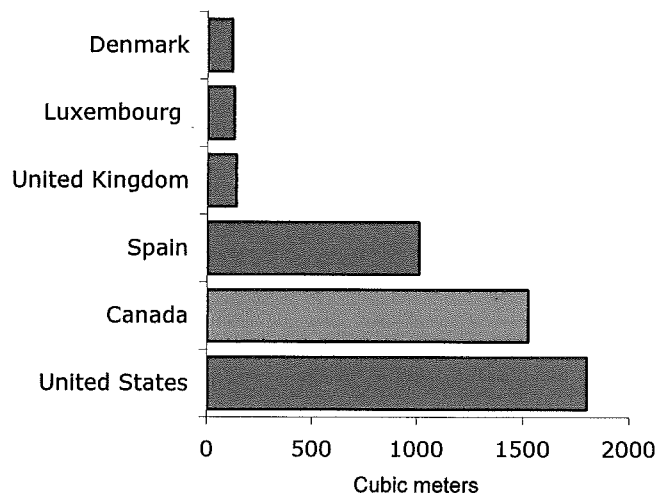
Pour l'avenir des Grands Lacs

Qu'est-ce que ça prendra pour contrôler les prélèvements d'eau du bassin des Grands Lacs?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

Les gouvernements d'aujourd'hui gèrent l'utilisation de l'eau du bassin des Grands Lacs crise par crise. Une de ces crises est survenue en 1998 lorsque le gouvernement de l'Ontario a octroyé un permis au Nova Group pour pomper de l'eau du Lac Supérieur dans un navire-citerne, qui devait ensuite prendre la direction de l'Asie. La colère a par la suite retenti dans la région des Grands Lacs et le permis a été retiré. C'était la première fois que la question des besoins en eau à l'échelle mondiale venait cogner à la porte des Grands Lacs pour de l'aide, mais ce ne sera sûrement pas la dernière. Le Canada et les États-Unis, réagissant à l'attention publique générée par l'incident du Nova Group, décidèrent de prendre des mesures. Les gouvernements des deux pays ont demandé à la Commission mixte internationale (CMI) d'évaluer la question de la protection de l'eau des Grands Lacs.



Le Canada se classe au 29e rang sur les 30 pays membres de l'OCDE en terme d'utilisation des ressources en eau par capita. *Indicateurs-clés d'environnement de l'OCDE, 2004*

La CMI a identifié les problèmes principaux suivants, qui requièrent de l'attention à la grandeur du bassin :

- prélèvements massifs d'eau
- augmentation de la consommation d'eau sans respect pour l'avenir
- effets cumulatifs à l'échelle locale et régionale des plus petits prélèvements d'eau et des déviations de cours d'eau hors du bassin
- augmentation des demandes en eau des communautés situées tout juste à l'extérieur du bassin des Grands Lacs
- changements climatiques

Le point principal souligné par la CMI est qu'en dépit de la perception populaire, les eaux des Grands Lacs ne sont pas sans limites. L'eau des pluies et les chutes de neige ne réapprovisionnent qu'environ 1% des eaux du bassin des Grands Lacs à chaque année. Les autres 99% sont non renouvelables. Nous en abusons à nos propres risques.

Nous avons également compris que les exportations et les déviations d'eau hors du bassin des Grands Lacs étaient des menaces secondaires pour les Grands Lacs par rapport à celles, plus graves encore, du gaspillage et de l'utilisation inappropriée de l'eau par ceux qui habitent dans les environs immédiats du bassin. Nous utilisons l'eau dans une proportion 2 à 3 fois plus élevée que les citoyens de plusieurs autres pays développés.

En juin 2001, les Premiers ministres de l'Ontario et du Québec ainsi que les Gouverneurs des 8 États des Grands Lacs ont signé une *Annexe* à la Charte des Grands Lacs. L'*Annexe* engageait les gouvernements provinciaux et des États concernés à renforcer la protection des eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent par le biais de normes communes, à caractère obligatoire et basées sur les ressources pour évaluer les diverses propositions de prélèvements d'eau, de diversions

de cours d'eau et aussi les utilisations sans respect de l'avenir de l'eau. L'*Annexe* pavait aussi la voie à un processus décisionnel amélioré par le biais d'examens de propositions de prélèvements importants par un groupe couvrant le bassin et par le partage d'informations au sujet de l'utilisation de l'eau.

Les normes doivent incorporer les principes suivants:

- Les nouveaux projets et les utilisations élargies de l'eau doivent inclure toutes les mesures de conservation de l'eau raisonnablement réalisables.
- Aucun nouveau projet ou aucune utilisation élargie actuelle ne peuvent causer de dommages significatifs – individuellement ou en combinaison avec d'autres projets – aux Grands Lacs, au fleuve St-Laurent, à leurs affluents, ou aux gens ou à la vie sauvage qu'ils soutiennent.
- Les projets ou les utilisations élargies de plus grande importance doivent être conçus de façon à améliorer l'état des Grands Lacs, du fleuve St-Laurent et de leurs affluents, y compris les eaux souterraines. Éviter les dommages n'est pas suffisant dans ce genre de situation.

Les gouvernements des Grands Lacs ont promis de rendre publics pour consultation les projets de normes développés dans le cadre de l'*Annexe 2001* à l'été 2004. Lorsque ces normes seront approuvées, chaque province et chaque état aura l'obligation d'ajuster ses propres normes de prélèvements d'eau pour qu'elles rencontrent au minimum les normes qui font partie de l'*Annexe*.

En décembre 2002, le gouvernement fédéral canadien a passé une loi qui vise à interdire les prélèvements d'eaux frontalières en vrac hors de leurs bassins. Un de ces bassins est celui des Grands Lacs. La loi donne au ministre du commerce et des affaires internationales le pouvoir discrétionnaire au sujet des prélèvements d'eau en vrac.

Qu'est-ce qui doit être fait?

- ✓ Il doit y avoir une pression en faveur de normes solides à la grandeur du bassin en ce qui concerne les permis de prélèvements d'eau sous l'*Annexe 2001*.
- ✓ On doit modifier les lois ontariennes afin de s'assurer que les normes sont au moins aussi vigoureuses que les normes développées sous l'*Annexe 2001*.
- ✓ On doit surveiller les propositions de prélèvements d'eau dans les autres juridictions des Grands Lacs et passer à l'action afin de s'assurer qu'elles ne causent pas de dommages aux Grands Lacs et ne créent de dangereux précédents.
- ✓ On doit donner l'exemple en Ontario, au Québec et au Canada en mettant en œuvre des programmes qui réduisent la consommation d'eau de façon dramatique.



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW
ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@ccla.ca
www.ccla.ca

UNION SAINT-LAURENT
GRANDS LACS

Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org

Pour l'avenir des Grands Lacs

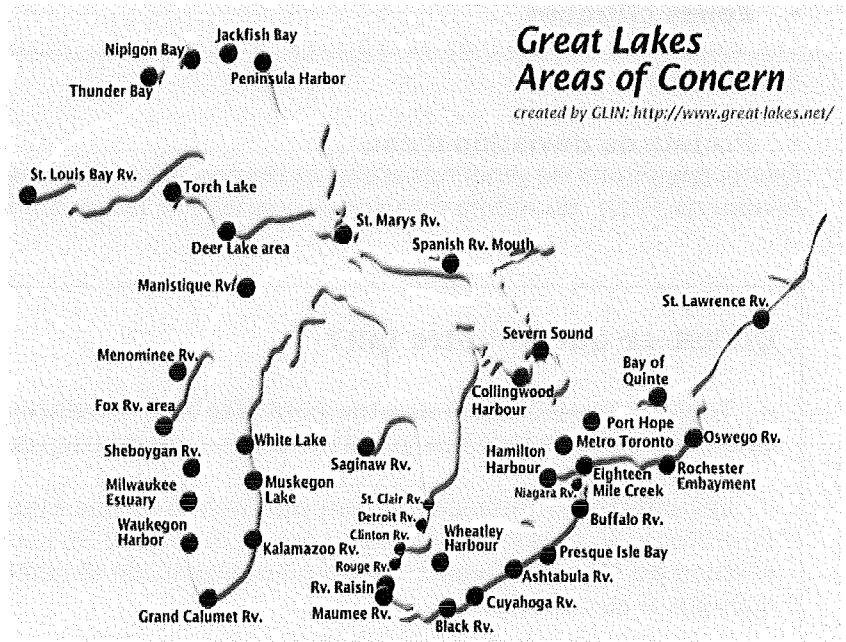
Quelles sont les nouvelles préoccupations en ce qui concerne l'écosystème des Grands Lacs?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

L'intégrité et l'avenir de l'écosystème des Grands Lacs sont menacés non seulement par des problèmes avec lesquels nous sommes familiers, mais aussi par l'impact d'un certain nombre de nouvelles préoccupations qui apparaissent au grand jour. Ces préoccupations auront un effet significatif sur la qualité de l'écosystème des Grands Lacs, en plus de causer des dommages aux populations animales et humaines.

La viabilité des Grands Lacs nécessitera un effort coordonné de la part de tous les niveaux de gouvernements afin de faire face aux nouveaux problèmes comme aux anciens. Vous trouverez ci-dessous une liste de problèmes majeurs qui affectent les Grands Lacs.



▪ Substances toxiques

Les produits chimiques toxiques, produits et libérés dans les Grands Lacs, ont été un sujet de préoccupation au cours des dernières décennies. Des messages relatifs à la santé continuent d'être émis en raison des BPC, du DDT et du mercure que l'on retrouve dans les poissons, et on découvre maintenant de nouveaux produits toxiques dans les Grands Lacs. Des retardateurs de flammes bromés, qui sont utilisés dans la fabrication de plusieurs produits de consommation comme de l'équipement électrique, des télévisions, du linge et du tissu d'ameublement, sont détectés dans le lait maternel humain. Le niveau de ces produits chimiques est à la hausse au Canada depuis les années 1990. D'autres produits chimiques ont également été découverts : des sulfates perfluorés (qui sont utilisés pour recouvrir le Téflon, comme graisse et hydrofuge pour le cuir, les tapis et le papier et comme additif dans la peinture), des paraffines chlorées, de la naphthaline utilisée dans les boules à mites, des médicaments, des pesticides. Et la liste ne s'arrête pas là...

▪ Changements climatiques

Les changements climatiques augmenteront la fréquence des sécheresses et entraîneront d'autres conditions climatiques sévères. Ils peuvent provoquer une réduction des niveaux d'eau, ce qui peut affecter la qualité de l'eau, les sédiments, la production d'hydro-électricité, les pratiques agricoles, le transport et les activités récréatives. Les changements climatiques peuvent également déclencher ou accentuer les effets cumulatifs, en particulier dans le cours inférieur du système des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.

▪ **Étalement urbain**

Le développement et l'étalement urbain près du bassin des Grands Lacs apportent avec eux des pertes pour la vie sauvage, une détérioration rapide des eaux souterraines et une augmentation des émissions des voitures et d'autres contaminants qui polluent les Lacs.

▪ **Espèces exotiques**

Des espèces exotiques comme les lamproies et les moules zébrées qui font leur apparition dans les Grands Lacs sont en compétition avec les espèces indigènes pour les ressources et les habitats, et entraînent des pertes économiques.

▪ **Zones critiques**

Les sédiments contaminés et d'autres problèmes se retrouvant dans les zones critiques n'ont pas encore été nettoyés.

▪ **Projets de déviation d'eau**

Des propositions de pipelines d'eau et de captation d'eau dans les Grands Lacs auraient un impact sur le niveau de l'eau, de même que sur la quantité et la qualité de l'eau.

Qu'est-ce qui doit être fait?

- ✓ Tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) doivent augmenter leurs capacités de faire face aux problèmes des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.
- ✓ Les efforts communs de la part du Canada et des États-Unis doivent être augmentés pour assainir et protéger le bassin des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent, ce qui comprend une participation efficace de tous les niveaux de gouvernement, de la communauté autochtone, des intervenants et des citoyens à ces efforts.
- ✓ Une approche de précaution doit être mise en oeuvre pour identifier, évaluer et gérer les substances toxiques.

Une vision pour les Grands Lacs doit être développée et mise en application de façon conjointe par le Canada et les États-Unis, si on veut faire face de façon efficace à l'impact qu'ont ces problèmes sur les Grands Lacs. Et tous ont un rôle à jouer dans ces efforts, les niveaux de gouvernement, la communauté autochtone, les intervenants et les citoyens.

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél.: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org



CANADIAN ENVIRONMENTAL
LAW ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@cela.ca
www.cela.ca



Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org

Pour l'avenir des Grands Lacs

Comment pouvons-nous nettoyer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent?

Feuillet de renseignements

Juin 2004

Au cours des 30 dernières années, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont été rapiécés avec des solutions apportées au gré des circonstances.

Il est maintenant critique de renouveler nos efforts et de consacrer du financement à l'assainissement des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral doit s'engager à financer le Programme d'assainissement des Grands Lacs pour les cinq prochaines années.

Pour aider le gouvernement fédéral à identifier les priorités où des actions doivent être prises, une coalition formée de groupes canadiens et américains a préparé un plan intitulé « *The Green Book: A Citizens' Action Agenda for Restoring the Great Lakes - St. Lawrence River Ecosystem* ». Voici certaines de nos recommandations:

Livre vert des Grands Lacs

Résumé du

Programme d'intervention des citoyens
en matière de restauration de l'écosystème
des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

juin 2003
Coordination assurée par l'Union Saint-
Laurent, Grands Lacs

Nettoyage des produits toxiques

- Fournir des fonds pour nettoyer les secteurs préoccupants: Port Hope, Havre Peninsula, Baie Jackfish, Baie Nipigon, Port de Spanish, Toronto, Baie Thunder, Port de Wheatley, Hamilton, Baie de Quinte, Rivière Niagara, Rivière Sainte-Claire, Rivière St. Marys, Fleuve Saint-Laurent, Rivière Detroit.
- Faire en sorte que la prévention de la pollution soit obligatoire sous la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- Remplir les engagements pris envers le rejet nul des produits chimiques persistants dans l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*.
- Améliorer la surveillance des émissions toxiques pour le Canada en élargissant la portée de l'Inventaire national de rejets de polluants.

Quantités et débits d'eau

- S'opposer au réaménagement et à l'approfondissement des voies interlacustres du système des Grands Lacs.
- Développer des programmes de conservation et d'infrastructure pour les sources publiques d'approvisionnement en eau.

Production non polluante

- Établir un centre d'assistance de production non polluante financé par le gouvernement.
- Exiger des producteurs qu'ils récupèrent les déchets à haut risque et en grande quantité des produits électroniques, automobiles et d'emballage.

Énergie verte

- Fixer un objectif pour un système d'énergie durable d'ici l'an 2030.
- S'assurer que toutes les provinces adoptent le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments et les habitations.

Protection des habitats et des espèces

- Interdire aux navires qui font route vers les océans de rejeter leurs eaux de ballast usées dans les Grands Lacs sous la *Loi sur les pêches*.
- Diriger les investissements publics majeurs seulement vers des zones désignées de développement désignées dans des collectivités avec des plans anti-expansion.
- Identifier les forêts à haute valeur de conservation, les forêts en danger et les corridors de la faune et les exclure de la foresterie industrielle.

Pour l'avenir des Grands Lacs



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Jolanta Rasteniene
Tél: 416-923-3529 poste 24
courriel: projects@cielap.org
www.cielap.org



CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW
ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Contact: Sarah Miller
Tél.: 416-960-2284 poste 213
courriel: intake@cela.ca
www.cela.ca

UNION SAINT-LAURENT
GRANDS LACS

Contact: John Jackson
Tél.: (519) 744-7503
courriel: jjackson@web.ca
www.glu.org